

ADMINISTRATION

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 20 mars 2023

Conseillers municipaux présents :

Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Conseillers municipaux absents:

Florent SERRETTE

Conseillers municipaux excusés avec procuration: Valérie VUILLERMOT – procuration Pascale Dussouillez Martial VERNEREY – procuration Anne-Marie MIVELLE Camille BARBAZ – procuration Carmen Vallet

Maxime FOURNY a été désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h05.

1. Ajout de point à l'ordre du jour

Anne-Marie Mivelle, 1ère adjointe, ouvre la séance en demandant deux rajouts à l'ordre du jour :

- L'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023.
- Choix des emprunts concernant le projet centre bourg et le budget lotissement de la Fruitière

Ces rajouts sont acceptés à l'unanimité.

Le conseil municipal acte la démission d'Aurore Brulport, conseillère municipale, suite à l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception reçu le samedi 18 mars 2023. Un courrier sera envoyé à la Préfecture pour le notifier.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023.

2. Finances

Budgets primitifs 2023

Après présentation par Mme le 1^{ère} adjointe, Anne-Marie MIVELLE et un large débat, le conseil municipal approuve les budgets primitifs pour l'année 2023 :

Budget communal

Dépenses de fonctionnement..................... 1 311 028,90 €

Commune de Mignovillard 4 rue de Champagnole 39250 MIGNOVILLARD

tél.: 03 84 51 31 02 mairie@mignovillard.fr www.mignovillard.fr

•	Recettes de fonctionnement 1 311 028,90 €
•	Dépenses d'investissement 3 033 172,63 €
•	Recettes d'investissement 3 033 172,63 €

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

•	Dépenses de fonctionnement	276 830,16 €
•	Recettes de fonctionnement	276 830,16 €
•	Dépenses d'investissement	564 615,70 €
•	Recettes d'investissement	564 615.70 €

Vote des taux communaux des taxes locales pour 2023

Les services de l'état ont transmis l'Etat FDL N°1259, les taux communaux actuels des taxes foncières sur le bâti (34,87 %) et le non bâti (26,21 %), Taxe d'habitation (6.06%).

En dehors des ajouts dus aux constructions récentes, les bases prévisionnelles sont en hausse d'environ 7,5 % par rapport à 2022 en raison de l'application du mécanisme de réévaluation voté par le Parlement et qui prend en compte l'inflation.

Dans l'hypothèse d'un maintien des taux, le total des impôts collectés par la Commune serait de 492 448 €, auquel l'État retirerait 284 127 € au titre du coefficient correcteur mis en place suite à la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il faut ajouter différentes allocations compensatrices et retirer certains prélèvements, soit une recette fiscale totale de 273 024 €, contre 232 933 € en 2022, soit une augmentation prévisionnelle de 35 767 € due à la hausse des bases.

En 2023, les conseillers municipaux proposent du pas augmenter les taux communaux étant donné la forte hausse des bases liées à l'inflation. Il sera nécessaire de bien communiquer avec les habitants sur ce point afin d'éviter une confusion.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le maintien des taux communaux suivants pour 2023 :

•	Taxe foncière (bâti)	34,87	%
•	Taxe foncière (non bâti)	26,21	%
•	Taxe d'habitation	6.06	%

Subventions aux associations

Mme la 1^{ère} adjointe propose d'étudier les attributions de subventions pour l'année 2023. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition suivante :

•	Arc-en-Ciel – Centre périscolaire	44 036,45 €
•	Amicale des sapeurs-pompiers	150,00€
•	Coopérative scolaire : projet d'école	500,00 €
•	Coopérative scolaire : voyage (33 x 50 €)	1650,00€
•	Banque alimentaire	90,00€
•	« Pour un petit plus » - Hôpital local de Mouthe	50,00€

La demande de subvention du centre périscolaire, est l'occasion d'étudier les données comptables de l'association, la forte hausse de la subvention est due à la hausse des prix des repas et à l'embauche d'un 4ème agent nécessaire et à la forte fréquentation de ce service de 9 000 heures concernant l'année précédente à 17 000 heures cette année. Il est fait remarquer qu'il peut être servi jusqu'à 61 repas le midi. Toutefois, le conseil municipal charge Mme Carmen VALLET, de prendre contact avec la Présidente de l'association pour trouver des solutions pour rééquilibrer cette subvention.

Proposition des banques pour un emprunt lié au projet centre bourg

Le projet centre bourg est financé en partie par des subventions qui ne sont pas toujours versées rapidement et pour payer les factures en cours, il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie ou un emprunt à court terme de 500 000 €.

Des propositions des deux banques : Crédit Agricole et Banque Populaire de Bourogne Franche Comté ont été étudiées

En attente d'autres éléments complémentaires, le choix de l'emprunt sera fait lors de la séance du Conseil du 3 avril 2023.

<u>Proposition des banques pour un emprunt lié au lotissement de la Fruitière</u>

Le budget « lotissement de la Fruitière » a nécessité de contracter un emprunt pour financer l'achat du terrain, cet emprunt arrive à échéance le 10 octobre 2023 pour un montant de 300 000 € auprès du crédit agricole. Il est proposé de le solder sans tarder et de contracter un emprunt du même montant à taux fixe.

Nous finaliserons également les propositions des deux banques dument citées lors de la séance du 3 avril 2023.

3. Informations et questions diverses

Chalet de la Bourre

Mme la 1ère adjointe, fait le point sur le dossier et en particulier sur :

- la situation de M. MONNIN gérant du Chalet de la Bourre
- le retour de convention envoyée à Mme Claire LACROIX et M. Patrick CLAUDET.

Convocation de la Commission « Agricole »

elle devra se réunir avant le prochain conseil municipal pour attribuer les pâturages, les ventes d'herbe et le renouvellement des baux.

Droit de préemption urbain

Mme la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune pour la vente des parcelles cadastrées AB 199 243 et ZI 138, correspondant à des terrains nus, situées rue de Nozeroy à Mignovillard,

Repas des aînées du 15 avril 2023 :

Chaque conseiller municipal est invité et doit rendre réponse rapidement.

Déménagement du secrétariat :

Il se passera courant de la semaine du 17 au 21 avril 2023.

La séance est levée à 23h.

Prochaines séances :

• lundi 3 avril à 19h30

Pour le Maire empêché, La 1^{ère} adjointe

Anne-Marie MIVELLE